PETIT COURONNE

DEMANDE DE LOCATION

SALLE « LOUISE MICHEL »

ASSOCIATIONS
EXT

ANNEE 2027

Préambule :

La Ville de Petit-Couronne est maîtresse de la tenue du planning de location de la salle. Elle se réserve le droit d'arbitrer dans le cas où plusieurs personnes seraient candidats pour la même date.

De même, la Ville de Petit-Couronne serait contrainte d'annuler la réservation, même après un accord écrit, dans le cas où des élections seraient programmées soit le jour de la réservation, soit le lendemain du jour de la réservation, la salle « Louise Michel » étant désignée comme bureau de vote.

Seules les associations de la Ville sont autorisées à louer pour des manifestations qui sont compatibles avec la destination des lieux (salon, spectacles, assemblée générale…). Aucune autorisation pour des manifestations à but lucratif autres qu'associatives ne sera délivrée. Le locataire devra être une personne majeure et un responsable dûment mandaté par une collectivité ou par une association.

Demande de la location :

Le demandeur est à la fois le signataire du contrat de location, le représentant pour les états des lieux d'entrée et de sortie. Si ces conditions ne sont pas remplies, la ville de Petit Couronne se réserve le droit d'annuler la demande à tout moment.

La salle « *Louise Michel* » située rue du Pommeret à Petit-Couronne :

Nom, Prénom : _____☎_____

Représentant de : _____

Adresse : _____

Mail : _____

Motif de l'occupation : *cocher*

❒ Conférences
❒ Expositions
❒ Manifestations ouvertes au public. **Merci d'indiquer le type de manifestation**

……

❒ Repas
❒ Assemblée Générale
❒ Autre

Date(s) souhaitée(s) : *mettre plusieurs dates par ordre de préférence, sauf date impérative*

Choix 1 : _____
Choix 2 : _____
Choix 3 : _____

Nombre de personnes : _____ *(100 personnes assises et 220 personnes debout)*

Avez-vous déjà loué l'une de nos salles ? ❒ Oui ❒ Non
Si oui, à quelle date ? _____

Tarifs 2027 :

	Lundi au Vendredi	Forfait week-end
Salle	346.00 €	519.00 €
Forfait électrique	32.00 €	64.00 €

Amplitude horaire : ***Service Sécurité (☎ 02.32.11.48.41)***

- **Lundi au Vendredi** : 7h-14h15 /15h45-23h
- **Samedi et Dimanche** : 10h-12h / 17h-22h

Procédure de location :

La réservation sera acquise, sauf annulation par nécessité, qu'à la signature du contrat 3 mois avant la location avec les pièces suivantes :

Le contrat dûment signé par les deux parties,

- Le règlement intérieur dûment signé par le locataire,
- Le mandat de prélèvement signé au nom du locataire (si le locataire refuse de signer le mandat de prélèvement la location ne sera pas accordée). Il est nécessaire de donner le mandat de prélèvement car il fait office de caution bancaire s'il y a dégradations
- Le RIB (celui-ci doit être au nom du locataire et correspondre à l'adresse indiqué sur le contrat
- Versement de l'acompte de 50 % du tarif de la location après réception d'un titre de recette

Obligations du locataire :

Le locataire s'engage :

- A respecter l'ensemble des consignes de sécurité
- A respecter l'ensemble du règlement
- A respecter les termes du contrat

Dans le cas contraire, des mesures seront prises et la caution sera prélevée.

Fait à Petit-Couronne, le

Signature,